

# LE MARIAGE

## Conditions générales pour se marier :

- Avoir 18 ans
- Ne pas être marié
- Etre consentant
- Ne pas avoir de lien de parenté qui prohibe le mariage

## Constitution du dossier de mariage :

- Justificatif de domicile ou de résidence (les personnes doivent résider au moins un mois sur la commune).
- Copie intégrale de l'acte de naissance de moins de 3 mois pour un français ou moins de 6 mois pour un étranger (Une personne née à l'étranger ou ayant acquis la nationalité française devra demander son extrait de naissance au Ministère des Affaires Etrangères – Service de l'Etat civil – 11, rue Maison Blanche 44100 Nantes. Les demandes faites par Internet sont souvent satisfaites plus rapidement que par courrier).
- Pièce d'identité des époux en cours de validité.
- Pièces d'identité des témoins du mariage.
- Copie intégrale d'acte de décès dans le cas d'un futur époux veuf ou veuve.
- Certificat d'audition préalable ou de dispense d'audition préalable (facultatif).
- Certificat de publication des bans et de non opposition (Par la Mairie).
- Contrat de mariage.
- Si enfant(s), acte de naissance complets des enfants communs aux futurs époux.

NB : Le certificat prénuptial n'est plus à demander puisque supprimé par la loi du 20 décembre 2007, aucun document ne le remplace.

## La publication du mariage :

Pourquoi :

- Révéler les empêchements éventuels et les oppositions des membres de la famille (seuls les membres de la famille et le Procureur peuvent faire opposition). La date du mariage n'ai pas mentionnée sur ce document (ni d'ailleurs communiquée : art. 335 IGEC), même à un membre de la famille.

### Les témoins :

Chaque époux choisit au moins un témoin, deux maximum. Le témoin doit être majeur.

Renseignements à fournir à la Mairie concernant les témoins :

- Adresse complète
- Profession exacte
- Justificatif d'identité

La nationalité française n'est pas exigée des témoins.

### Le contrat de mariage :

Si un contrat de mariage est prévu, fournir quelques jours avant la célébration, un certificat établi par le notaire attestant qu'un contrat de mariage a été déposé.